



# UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Fondée en 1918 • Reconnue d'utilité publique par décret du 20 mai 1920

DG/SP/44

Paris, le vendredi 18 avril 2025

## Conseil des départements 2025

Le conseil des départements 2025 se tiendra

**le samedi 24 mai à l'École militaire**

1, place Joffre - 75007 Paris

Métro : École militaire

Chère présidente, cher président,

le conseil des départements 2025 se tiendra le samedi 24 mai à l'École militaire.

Celui-ci s'adresse :

- aux membres actifs du conseil d'administration national de l'UNC,
- aux présidents départementaux, ou à leur représentant en cas d'absence, accompagnés éventuellement d'une personne par fédération départementale.

Les inscriptions se feront numériquement en cliquant sur lien suivant :

<https://www.paris-ecole-militaire.fr/fr/forms/conseildesdepartements>

**Ce lien n'est pas encore actif.**

**Un message vous sera envoyé dans les jours à venir par le siège quand il aura été activé, vous permettant ainsi de vous inscrire sur la plateforme.**

Une fois votre inscription validée, vous recevrez un courriel avec votre QR Code. Celui-ci sera à présenter à l'entrée de l'École militaire avec votre carte d'identité.

Sophie Perronnet ([sophie@unc.fr](mailto:sophie@unc.fr) / 01 53 89 04 14) reste à votre disposition pour tout renseignement que vous jugerez utile.

Bien amicalement.

Denis Giacomazzi  
Secrétaire national

## DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE DU CONSEIL DES DÉPARTEMENTS

### I - Matin

- **A partir de 8h15** : accueil au pavillon Gabriel pour un café et un temps d'échange
- **De 9h30 à 10h00** : amphithéâtre de Bourcet - Ouverture de séance
  - Le mot d'accueil du président national
  - Modalités pratiques par le secrétaire national
- **De 10h00 à 11h15** : table ronde sur l'avenir du monde combattant
- **De 11h15 à 11h55** : point de situation sur l'aide aux blessés et témoignage

**12h00 - 13h30** : déjeuner

### II - Après-midi

- **13h45 - 14h15** : point de situation sur le recrutement
- **14h15 - 15h00** : point de situation sur les éditions régionales de *La Voix du Combattant*
- **15h00 - 16h15** : questions libres de la salle
- **16h15** : clôture de la journée par le président national
- **16h30** : fin du conseil des départements

### ► **Restauration**

Si vous le souhaitez, vous pouvez participer au déjeuner de travail (sans épouse) prévu à l'École militaire, formule mange-debout. Il est offert par le siège national uniquement aux présidents départementaux ou à leur représentant, ainsi qu'aux membres du conseil d'administration national.

**Dans ce cas, merci de retourner votre fiche d'inscription pour le 12 mai, terme de rigueur. Après cette date, aucune réservation de repas ne sera prise en compte.**

**Pour information** : il existe de nombreux restaurants autour de l'École militaire.

### ► **Hébergement**

Vous pouvez choisir un hôtel dans le 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> ou 17<sup>e</sup> arrondissement, mais il est fortement conseillé de réserver au reçu de ce courrier.

Aucune réservation hôtelière ne sera effectuée directement auprès de Sophie Perronnet.

BULLETIN DE PARTICIPATION

Conseil des départements - 24 mai 2025

À retourner pour le **12 mai 2025** à  
Union nationale des combattants  
à l'attention de Sophie Perronnet,  
18, rue Vézelay - 75008 Paris

NOM :

Prénom :

Fonction :

Département :

Adresse postale :

Courriel :

- Participera au conseil des départements
- Ne participera pas au conseil des départements
- Participera au déjeuner à l'École militaire **(38€)** <sup>(1)</sup>
- Ne participera pas au déjeuner à l'École militaire

ACCOMPAGNATEURS <sup>(2 et 3)</sup>

► Je serai accompagné(e) de :

Nom et prénom : ..... Fonction : .....

Date et signature

Rappel :

- (1) Établir un chèque à l'ordre de : Union nationale des combattants (celui-ci ne sera pas encaissé).
- (2) Pour l'accompagnateur : frais de déplacement et déjeuner à la charge du département
- (3) Établir un chèque de 38€ à l'ordre de : Union nationale des combattants.

**Toute annulation après le lundi 19 mai sera impossible.**

**N'oubliez-pas de vous munir de votre QR Code et d'une pièce d'identité pour vous présenter à l'accueil.**